



# Assemblée générale

Cinquante-troisième session

## Première Commission

**15<sup>e</sup>** séance

Lundi 26 octobre 1998, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Mernier ..... (Belgique)

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### Points 63 à 80 de l'ordre du jour (suite)

#### Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution soumis au titre de tous les points

**Le Président** : À ce stade, je voudrais dire aux délégations comment le Bureau envisage le déroulement de cette deuxième phase de nos travaux. Suivant la décision prise l'année dernière pour rationaliser les travaux de la Commission, cette deuxième phase concerne directement les différents projets de résolution. À cet égard, la présidence voudrait faire quelques suggestions.

*(L'orateur poursuit en anglais)*

Nous suggérons — sans l'imposer — aux membres de la Commission de procéder à l'examen des projets de résolution selon l'ordre des groupes établi l'année dernière, c'est-à-dire, en premier lieu ceux traitant des armes nucléaires, puis ceux traitant des armes de destruction massive et, enfin, ceux relatifs aux armes classiques. Telle est la méthode que nous suggérons, mais nous ne l'imposons pas.

Le Bureau ayant été saisi d'une demande de prorogation du délai pour quelques projets de résolution, il faudra attendre demain pour que nous puissions faire connaître à la Commission l'ordre de répartition des projets de résolution par groupes.

Je le précise, la présidence suggère de suivre l'ordre établi l'année dernière mais ne l'impose pas. Selon cette méthode, les représentants ayant déposé des projets de résolution ou s'appêtant à le faire commenceraient par les présenter, ensuite d'autres membres pourraient intervenir. En premier lieu et pour faire le point de la situation présente, je donne la parole au Secrétaire de la Commission.

**M. Cassandra** (Secrétaire de la Commission par intérim) (*interprétation de l'anglais*) : Jusqu'à présent, 45 projets de résolution et un amendement à un projet de résolution ont été déposés : soit au total 46 documents. Tous, à trois exceptions près, ont été publiés ce matin. La première de ces exceptions concerne le projet de résolution A/C.1/53/L.14, «Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires», présenté par l'Inde. Nous attendons la liste des auteurs, qui devrait nous parvenir aujourd'hui. La deuxième concerne le projet de résolution A/C.1/53/L.15, «Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement», également présenté par l'Inde. Là encore, nous attendons la liste des auteurs et le projet de résolution sera publié dès que nous aurons reçu cette liste. Il en est de même pour le projet de résolution A/C.1/53/L.45. Présenté par la Malaisie, il a trait à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Nous attendons également la liste des auteurs de ce document. Tous les autres projets de résolution ont été publiés et sont disponibles.

Je voudrais souligner que, pour des raisons techniques, le projet de résolution A/C.1/53/L.3 «Création d'une zone

exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient», a fait l'objet d'une nouvelle publication.

En attendant, et conformément à la décision prise la semaine dernière, plusieurs projets de résolution doivent être déposés avant la date limite, c'est-à-dire aujourd'hui, 18 heures. Il s'agit du projet de résolution du Mouvement des pays non alignés relatif à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, du projet de résolution du Myanmar ayant trait au désarmement nucléaire et du projet de résolution présenté à l'initiative de huit nations par l'Irlande et d'autres coauteurs. Nous attendons un autre projet de résolution présenté par les États-Unis, relatif à des négociations bilatérales. Ces quatre documents sont toujours en attente et je n'ai encore rien reçu à leur sujet.

**Le Président :** Je remercie toutes les délégations d'avoir respecté l'esprit de l'accord réalisé vendredi sur le dépôt des projets de résolution. La méthode s'est révélée efficace et je pense que nous pouvons continuer dans cette voie.

**M. Santos** (Mozambique) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de saisir cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence de la Première Commission. Ma délégation tient à vous assurer de son plein appui et de sa coopération dans l'exercice des responsabilités qui vous ont été confiées ainsi qu'aux autres membres du Bureau. Nous sommes convaincus que, sous votre direction, les travaux de la Première Commission se dérouleront au mieux et seront couronnés de succès.

Je voudrais également remercier votre prédécesseur, M. Nkgowe, de notre pays frère, le Botswana. Sa connaissance des problèmes, sa direction ferme et ses qualités diplomatiques ont mené à la conclusion heureuse des travaux de la Première Commission à sa cinquante-deuxième session.

Bien que le contrôle des armes soit traditionnellement axé sur les armes classiques et les armes de destruction massive, les incidences désastreuses de la prolifération des armes légères et de petit calibre sur le développement socioéconomique en général et sur le relèvement des sociétés après les conflits en particulier ne sauraient être ignorées. Le trafic illicite, l'accumulation, l'utilisation et la prolifération des armes légères et de petit calibre constituent une grave menace à la sécurité régionale et nationale. Ils contribuent à attiser les tensions qui mènent à des conflits internes et à l'accroissement de la criminalité, de la violence,

du banditisme et de la désobéissance civile, non seulement dans les pays touchés mais également dans les pays voisins.

À cet égard, ma délégation voudrait faire part à la Commission de quelques modestes suggestions en vue de renverser cette tendance et de garantir la sécurité régionale et nationale. La communauté internationale devrait promouvoir et assurer un échange d'expériences nationales et sous-régionales dans le domaine de la collecte, du contrôle et de l'élimination des armes légères et de petit calibre. Il serait souhaitable de mettre en oeuvre, sous les auspices des Nations Unies, des programmes de réinsertion dans la société civile des combattants démobilisés à la fin du conflit armé, notamment de créer un cadre juridique destiné à réduire l'accumulation excessive et le transfert d'armes légères et de petit calibre. L'ONU devrait considérer la collecte de tous types d'armes, notamment des armes légères et de petit calibre, comme partie intégrante du processus et des accords de paix auxquels participe la communauté internationale afin de mettre un terme aux conflits armés et de consolider le processus de paix pour éviter toute résurgence de ces conflits.

Il conviendrait, par exemple, de procéder au retrait, au stockage et à la sauvegarde des armes légères et de petit calibre appartenant au personnel démobilisé et à la destruction de ces armes et de leurs munitions. Dans les régions touchées, les États et les organisations régionales devraient également prendre des mesures immédiates pour endiguer la circulation des armes légères et de petit calibre au moyen d'une coopération accrue, de l'harmonisation des procédures de transfert, d'un contrôle plus strict des frontières et d'un échange d'informations. Étant donné qu'il est facile d'utiliser les enfants comme intermédiaires pour le transfert illicite et l'utilisation des armes de petit calibre, une attention toute particulière devrait être portée à ce groupe vulnérable. Les gouvernements devraient appuyer et encourager les initiatives de la société civile.

Mon pays a suivi avec un grand intérêt les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies sur les armes de petit calibre et y a participé. De même, il a pris part à différents événements et initiatives ayant trait à cette question. Nous reconnaissons que le travail effectué par ce groupe d'experts de l'ONU marquera une avancée importante dans la préparation de la conférence internationale sur le commerce illicite des armements sous tous ses aspects, qui permettra aux gouvernements et aux organisations régionales de procéder à un échange d'expériences et facilitera le dialogue. Selon nous, la décision de convoquer la conférence internationale devrait être prise à la présente

session et celle relative aux objectifs, à la portée et à la date de cette conférence devrait être prise par l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session, après de larges consultations.

La Communauté de développement de l'Afrique australe à laquelle mon pays appartient a déjà entrepris une action conjointe pour mettre en commun les informations pertinentes, l'activité de police et le contrôle douanier afin de détecter tout mouvement transfrontière illicite d'armes légères et de petit calibre et d'appréhender ceux qui y sont mêlés, de lutter contre la contrebande d'armes, le blanchiment de l'argent, le vol de stocks, le trafic de drogues et le vol de véhicules et d'harmoniser la législation nationale afin que les criminels échappant à la justice d'un pays doté de lois rigoureuses ne puissent trouver asile dans notre région. Nous sommes également encouragés par les initiatives prises dans d'autres sous-régions de notre continent.

Je renouvelle l'offre faite, le 22 septembre 1998 devant l'Assemblée générale, par mon ministre des affaires étrangères et de la coopération d'accueillir la première réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'utilisation, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel, et sur leur destruction. Qu'il me soit permis, au nom de mon gouvernement, de rendre hommage au Canada pour son rôle de pionnier en la matière et à la communauté internationale pour la confiance qu'elle a faite à mon pays d'accueillir cette conférence. Je saisis également cette occasion pour exprimer la profonde gratitude de mon gouvernement à ceux que nous appelons les Amis de Maputo pour leur contribution importante à la préparation de la première réunion des États parties. Il s'agit de membres de la Commission qui, dès le début, ont manifesté leur volonté de participer à la préparation des conditions d'accueil de la conférence. À cet égard, je tiens également à souligner, Monsieur le Président, votre engagement personnel à cet événement.

Nous sommes très heureux de porter à la connaissance de la Commission que les consultations en vue de la préparation de la réunion de Maputo se déroulent actuellement pour faciliter l'organisation harmonieuse de la conférence. Nous espérons que cette réunion, au niveau ministériel, se traduira par l'adoption de recommandations concrètes afin de traiter de façon globale la question des mines antipersonnel, en particulier pour ce qui est de la coopération et de l'aide internationale, et d'autres questions pertinentes y relatives envisagées par cet important instrument de droit international. La destruction des stocks existants et la circulation de nouvelles mines antipersonnel qui compromettent le relèvement des sociétés démunies après le conflit,

notamment mon propre pays, devraient être traitées de façon adéquate.

Cet événement devrait également servir d'instance pour l'action contre les mines aux fins de mobiliser l'appui aux activités de déminage et l'aide aux victimes, relevant ainsi le défi posé par l'enlèvement des mines antipersonnel disséminées à travers le monde, en assurant leur destruction et en créant les conditions propices au développement. Dans cette entreprise nous avons besoin de l'aide de tous les acteurs aux niveaux gouvernemental et non gouvernemental. Nous sommes encouragés par l'appui apporté jusqu'ici par de nombreuses délégations qui ont parrainé le projet de résolution relatif à cette question et nous espérons la participation de tous les États parties au processus de préparation.

Enfin, une solution satisfaisante aux questions découlant de la Convention d'Ottawa dépendra de la façon dont nous pourrions faire coïncider les intérêts individuels et collectifs. Ouvrons ensemble pour atteindre ces objectifs et permettre le développement durable des pays touchés par les mines.

**Le Président :** La Première Commission ne peut que se féliciter de la décision du Mozambique d'avoir accepté d'accueillir, à Maputo, cette première conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'utilisation, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel, et sur leur destruction. Je voudrais, au nom de la Commission et en mon nom personnel, remercier le Mozambique de cette initiative et de l'assurer de notre soutien pour le succès de cette conférence hautement symbolique.

Aucune autre délégation ne souhaite prendre la parole ce matin. Avant de lever la séance je rappelle aux membres de la Commission que la semaine dernière nous avons distribué un projet de réaménagement de l'ordre du jour. Nous envisageons de tenir une première réunion sur cette question jeudi matin, à 11 heures.

*(L'orateur poursuit en anglais)*

J'encourage les délégations intéressées à préparer leurs observations sur la question. Nous avons l'intention de procéder de la manière la plus rationnelle possible : premièrement, en ce qui concerne la dénomination des groupes; deuxièmement en ce qui concerne l'ordre des groupes et ensuite le contenu de chaque groupe.

*(L'orateur reprend en français)*

Demain matin le Secrétariat nous donnera une idée de la répartition par groupes de tous les projets de résolution lorsqu'ils auront été déposés. Je rappelle que la date limite pour le dépôt de ces projets est fixé à ce soir, 18 heures.

Après cette séance il ne nous reste plus que six séances pour le débat sur les projets de résolution, la dernière étant lundi après-midi.

*La séance est levée à 10 h 25.*